Commune de La Pesse
Département du Jura
Arrondissement de Saint-Claude
Canton de Coteaux du Lizon

PROCÈS-VERBAL
de la séance du Conseil Municipal
du lundi 28 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le vingt-trois du mois de septembre par M. Guillaume JEANNOT, maire de La Pesse, s'est réuni en salle du conseil municipal de la Mairie.

Présents : Guillaume JEANNOT, Damien BASTIÉ, Vincent GARDET, Véronique POCHET, Elisabeth PETIT-CHANTEAU, Côme DELIRY, Carline GRICOLAT, Sébastien JEU, Grégoire JUBERT

Absents avec pouvoir : Hermeline ESNARD à Vincent GARDET, Marie-Agnès ARTAZ à Sébastien JEU

Absent excusé :

Secrétaire de séance : Côme DELIRY, adopté à l'unanimité

Ordre du jour :

1) Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du mardi 1er septembre 2026
2) Communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude (CCHJSC) :
 - convention de prestation de damage des téléskis
 - groupe de travail comité Nordique
 - évolution des compétences de l'EPCI dans le domaine des eaux usées non domestiques
3) Approbation du plan de division définitif d'échange de terrains au Chemin du Cernétrou
4) Demandes d'achat de parcelles communales : A 1309, A 1315, B 1215
5) Assainissement collectif : approbation du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2025
6) Lancement du projet de création d'un ABC de la biodiversité : demande de subventions
7) SIVOS Bellecombe-Les Molunes-Les Moussières : proposition de modification du mode de répartition des frais de l'accueil extrascolaire du centre de loisirs des Moussières
8) Point de situation sur l'école de La Pesse suite à l'ouverture temporaire d'une classe supplémentaire
9) Ressources humaines :
 - création d'un poste de perchman/perchwoman et de déneigeur manuel
 - désignation d'un mandataire suppléant pour la régie du téléski
 - incident survenu lors du service de l'agent communal
10) Nouvelle charte du PNR : hausse de la contribution volontaire des communes proposée au conseil syndical
11) Point de situation sur le chantier de la salle polyvalente et de l'office de tourisme
12) Urbanisme :
 - avis des conseillers sur une demande de certificat d'urbanisme opérationnel
 - étude des demandes de droit de préemption urbain ou droit de préférence
 - suivi de l'implantation d'un camion aménagé et d'une cabane à la ZA du Crêt au Sarnasson
 - suivi du dossier du Chemin du Reculet

13) Commission Chantiers/voirie/urbanisme :
 - désignation de nouveaux membres
 - désignation d'un délégué à la voirie
14) Commissions Finances/RH :
 - désignation de nouveaux membres
15) Utilisation des délégations données au maire

- Questions diverses

1) <u>Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du mardi 1er septembre 2026 :</u>

Monsieur le maire demande aux conseillers si des modifications sont à apporter au document.

Après consultation, le Conseil Municipal avec 11 voix Pour, **APPROUVE** le procès-verbal du conseil municipal du mardi 1er septembre 2026.

<u>2) Communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude (CCHJSC) :</u>

<u>2.1) Convention de prestation de damage des téléskis *(Délibération n°070/2026)* :</u>

La communauté de communes a transmis la nouvelle convention de damage des téléskis de Lajoux, Les Moussières et La Pesse. Elle définit les conditions de réalisation du damage et le tarif horaire qui sera appliqué, soit 192 € l'heure. Elle est établie pour un an.

Sur ces éléments, le Conseil Municipal, avec 11 voix Pour, **VALIDE** la convention pour le damage des pistes des téléskis de Lajoux-Les Moussières-La Pesse, **AUTORISE** le maire à signer le document.

<u>2.2) Groupe de travail comité Nordique :</u>

Il convient de relancer le groupe de travail dédié au balisage des pistes. Des personnes bénévoles interviennent chaque année aux côtés de la commune et de la communauté de communes.

Les coordonnateurs du comité consultatif Ski nordique et activités de pleine nature vont donc réactualiser la liste et organiser une réunion de préparation rapidement.

<u>2.3) Evolution des compétences de l'EPCI dans le domaine des eaux usées non domestiques :</u>

Lors de l'assemblée des maires du 26 juin dernier, la communauté de communes a présenté la nouvelle compétence Eaux Usées Non Domestiques (EUND) qu'elle pourrait exercer. Il s'agit de suivre les rejets des entreprises afin de garantir la cohérence avec le schéma de protection environnementale appliqué sur le territoire (expertise technique, sécurisation juridique, préservation des réseaux et stations d'épuration).

Les élus étant favorables, un plan de financement a été établi sur la base du recrutement d'un chargé de mission et de la subvention de l'Agence de l'Eau. Le reste à charge de l'EPCI est de 40 950 € réparti entre les 22 communes d'après leur nombre d'habitants. Le coût affecté à la commune de La Pesse sera de 374 €/an.

Le conseil communautaire délibérera prochainement sur le sujet.

<u>3) Approbation du plan de division définitif d'échange de terrains au Chemin du Cernétrou *(Délibération n°071/2026)* :</u>

Il s'agit d'une procédure initiée en 2022 pour constater un échange de terrains jamais régularisé au niveau du cadastre. Suite à la délibération du 19 février 2024 autorisant le lancement de la procédure, le géomètre a produit un plan de division définitif créant la parcelle communale B 1335, sur le tracé actuel du Chemin du Cernétrou.

Il convient d'approuver ce plan pour permettre la rédaction de l'acte notarial.

Sur ces éléments, le Conseil Municipal, avec 11 voix Pour, **APPROUVE** le plan de division définitif du 14 avril 2025, **AUTORISE** le maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

4) Demandes d'achat de parcelles communales :

4.1) Parcelle B 1215 *(Délibération n°072/2026)* :

Les propriétaires de la parcelle B 1240 ont fait une proposition d'achat d'une partie du terrain de la parcelle communale B 1215 (voie desservant le lotissement). Il s'agit d'un terrain herbeux longeant l'accès à leur habitation, qu'ils entretiennent depuis leur installation. Leur projet est de créer une zone de stationnement privé pour ne plus utiliser la voirie communale comme parking. Cette surface d'environ 150 m² est proposée au prix de 15€/m², prix de vente d'un terrain similaire dans le lotissement en 2021, frais de bornage et notariés à la charge de l'acheteur.

Sur les éléments, le Conseil Municipal, avec 11 voix Pour, **DONNE** son accord de principe sur la vente de ce terrain au prix annoncé, **AUTORISE** le maire à signer les documents d'arpentage.

4.2) Parcelle B 1309 :

Les propriétaires de la parcelle B 1311 ont fait une demande d'achat de la parcelle B 1309 qui jouxte leur parcelle. Il s'agit d'un espace vert du lotissement sur lequel se trouve la Madone.

Sur un vote consultatif, les élus sont unanimement défavorables à cette vente. Monsieur le maire informera les demandeurs de cette décision.

4.3) Parcelle B 1315 :

La commune a reçu deux demandes d'achat d'une partie du terrain de la parcelle communale B 1315 de la part de riverains. Il s'agit d'un triangle au nord-est du chemin piétons qui traverse le lotissement.

Elisabeth PETIT-CHANTEAU étant concernée par cette affaire, elle quitte la pièce pendant les débats.

Il s'avère que ce terrain a déjà fait l'objet d'un refus de vente à un troisième riverain par le passé. Après un vote consultatif, les élus, avec 10 voix, décident de ne pas vendre cette partie de terrain. Au vu du contexte, il est décidé d'engager des démarches pour améliorer l'aspect paysager et de préserver ce chemin piétons.

5) Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2025 *(Délibération n°073/2026)* :

Chaque année, la commune saisit des données sur la plateforme SISPEA (Observatoire des services publics de l'eau et de l'assainissement) concernant le fonctionnement du service d'assainissement collectif. Ces données permettent de vérifier la performance du service public et à l'Agence de l'Eau de calculer le coefficient de modulation de la redevance performance d'assainissement collectif.

Cet outil permet également d'éditer le RPQS (Rapport sur le Prix et la Qualité du Service), document public annuel qui présente aux usagers le prix et la performance du service.

Monsieur le maire invite les conseillers à délibérer sur le document qui leur a été transmis dans les documents préparatoires de la séance.

Avec 11 voix Pour, le Conseil Municipal **ADOPTE** le RPQS 2025, **DÉCIDE** de transmettre la délibération aux services préfectoraux, **DÉCIDE** de mettre en ligne le RPQS sur le site www.services.eaufrance.fr.

Un élu soulève le sujet de déléguer le service à un prestataire. La rédaction du règlement d'assainissement collectif est également un sujet à traiter.

6) Projet de création d'un ABC de la biodiversité : demande de devis *(Délibération n°074/2026)* :

Comme discuté au précédent conseil, les élus doivent se positionner sur le projet de la création d'un ABC de la biodiversité. Vincent GARDET, adjoint à la forêt et l'environnement, présente cet atlas communal qui sera réalisé en 3 à 4 années durant lesquels la faune, la flore et les habitats naturels présents sur le territoire. Les citoyens seront mis à contribution pour leurs connaissances. Des évènements seront organisés tout au long du projet.

Cet outil permettra de mettre en valeur les richesses du territoire en faisant sa promotion lors d'événements locaux. Cela pourra être aussi la création de sentiers pédagogiques, ou des cartographies, des livrets pédagogiques pour faire découvrir la biodiversité.

Le budget minimal est conséquent (environ 60 000 €) mais peut être subventionné jusqu'à 80% par le Fonds Vert. La communauté de communes pourrait également voir un intérêt de soutenir cette démarche. Pour mémoire, la commune a perçu 30 000 € de subvention européenne pour la création de l'îlot de senescence. Cette somme devait être fléchée sur une action autour de l'environnement. De plus, la commune perçoit la dotation aux aménités rurales, qui a pour but d'aider les communes à préserver la nature sous toutes ses formes.

Ainsi, les élus doivent se positionner aujourd'hui sur la réalisation d'un devis. Il est décidé de demander un chiffrage sur un projet mesuré et un autre sur un projet large.

Sur ces éléments, le Conseil Municipal, avec 11 voix Pour, **DÉCIDE** de lancer des devis pour le projet de création d'un ABC de la biodiversité communal.

7) SIVOS Bellecombe-Les Molunes-Les Moussières : proposition de modification du mode de répartition des frais de l'accueil extrascolaire du centre de loisirs des Moussières :

Le centre de loisirs des Moussières accueillent des enfants des Moussières, de Bellecombe, des Molunes, des Bouchoux et de La Pesse les mercredis et pendant les vacances scolaires. Jusqu'alors, le coût de fonctionnement était calculé à 50% sur la base de la population des communes et 50% sur la base du nombre d'élèves inscrits. Or, la Présidente du SIVOS Bellecombe-Les Molunes-Les Moussières souhaite que le calcul soit désormais basé sur le taux de présence effective des enfants de chaque collectivité. Cela permettrait d'être plus représentatif de la réalité.

Les élus sont favorables à ce nouveau mode de calcul mais s'interrogent sur le cas des enfants hors SIVOS (Belleydoux, Echallon).

Pour information, les dépenses ont augmenté en 2025 (7367 € au lieu de 4 079 € en 2024) du fait du recrutement d'un agent d'entretien et d'achats d'équipements supplémentaires pour le confort des enfants.

8) Point de situation sur l'école de La Pesse suite à l'ouverture temporaire d'une classe supplémentaire *:*

Le SIVOS de La Pesse/Les Bouchoux a obtenu provisoirement un poste d'enseignant supplémentaire pour l'année scolaire 2026/2027. Quelques jours après la rentrée, une nouvelle classe a donc été installée à l'école de La Pesse pour recevoir les niveaux CP/CE1.

Par ailleurs, des moyens ont été mis en place par l'Inspection d'académie pour aider certains élèves en difficultés. Les enseignants ont fait remonter les effets néfastes d'une classe à 4 niveaux, mettant en avant les retards d'apprentissages de la langue.

Les élus ne peuvent que déplorer le manque d'accompagnement des familles qui auraient besoin d'orthophonistes, de psychomotriciens, d'AESH pour leurs enfants.

Enfin, l'inspectrice a demandé à la commune de sécuriser l'accès de la mairie en équipant la porte d'entrée d'un système de fermeture non-accessible aux enfants.

9) Ressources humaines :

9.1) Incident survenu lors du service de l'agent communal création d'un poste de perchman/perchwoman :

Monsieur le maire informe les élus qu'il a géré un conflit entre un habitant et l'employé communal. Il a proposé au plaignant de le recevoir pour en discuter et a demandé à l'employé communal de se tenir en retrait de cette personne.

9.2) Création d'un poste de perchman/perchwoman *(Délibération n°075/2026)* :

Chaque année, les élus doivent décider du recrutement d'un agent saisonnier pour le fonctionnement du téléski.

Ainsi, le Conseil Municipal, avec 11 voix Pour, **DÉCIDE** le recrutement d'un adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une période allant du 19 décembre 2026 au 7 mars 2027 inclus, avec la possibilité de faire des avenants en fonction de l'enneigement. Cet agent assurera les fonctions de perchman/perchwoman, **DÉCIDE** de rémunérer l'agent par référence à l'indice brut du grade de recrutement à l'échelon 1 de l'Echelle C1. Les crédits correspondants sont inscrits au budget, **AUTORISE** le maire à signer tous documents afférents au dossier.

Une annonce sera publiée rapidement pour l'appel à candidatures.

Afin d'anticiper la saison, il conviendra de prendre un nouvel arrêté pour le fonctionnement de la régie de recettes. En effet, Céline FRUTOSO est régisseur titulaire et doit avoir un mandataire suppléant à ses côtés. Monsieur le maire demande qui est intéressé par la mission. Véronique POCHET se propose.

9.3) Création d'un poste de déneigeur manuel *(Délibération n°076/2026)* :

Il en va de même pour le recrutement d'un déneigeur manuel pour le déneigement et le salage des accès aux bâtiments publics et autres équipements publics.

Ainsi, le Conseil Municipal, avec 11 voix Pour, **DÉCIDE** le recrutement d'un adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une période allant du 1er décembre 2026 au 31 mars 2027 inclus, avec la possibilité de faire des avenants en fonction de l'enneigement. Cet agent assurera les fonctions de de déneigeur manuel, **DÉCIDE** de rémunérer l'agent par référence à l'indice brut du grade de recrutement à l'échelon 1 de l'Echelle C1. Les crédits correspondants sont inscrits au budget, **AUTORISE** le Maire à signer tous documents afférents au dossier.

Une annonce sera publiée rapidement pour l'appel à candidatures.

10) Nouvelle charte du PNR : hausse de la cotisation statutaire des communes proposée au conseil syndical :

La Présidente du Parc naturel régional du Haut-Jura a informé les maires de l'ouverture d'un débat sur l'évolution des cotisations des communes membres. Il s'agit de garantir le bon fonctionnement des services pour continuer à bénéficier de l'expertise des agents du parc, actifs dans de nombreux domaines.

Il est proposé d'augmenter la cotisation communale mais également de demander aux communes de reverser une partie de la dotation aux aménités rurales. La simulation faite pour La Pesse serait de 933 € sur une dotation d'un montant de 17 673 €.

Or, la décision n'a pas pu être prise lors du dernier conseil syndical car certains élus ont jugé que le sujet avait mal été préparé.

Les élus de La Pesse soutiennent les actions du Parc.

11) Point de situation sur le chantier de la salle polyvalente et de l'office de tourisme :

L'entreprise JSTP a transmis un devis supplémentaire correspondant à l'évacuation des remblais stockés au moment du terrassement. En effet, ces remblais n'ont pas pu être proposés, comme initialement prévu, aux personnes intéressées, car la commune devait assurer un suivi de dépollution en déclarant les matériaux sur une plateforme. Ce sera ensuite, FCE, entreprise chargée des aménagements extérieurs, qui débutera ses travaux. La dalle du bâtiment est maintenant coulée.

Au niveau du bureau de contrôle, une réserve sur la conformité de la toiture a été levée. Il ne reste que la réserve sur l'utilisation d'un isolant non certifié. Sur ce point, les élus souhaitent que la facture de l'entreprise REVERCHON soit refaite dans l'attente d'un accord sur la gestion de cette non-conformité. Les élus craignent que l'assurance du bâtiment soit plus élevée si une réserve est maintenue sur le rapport final de conformité du bâtiment.

12) Urbanisme :

12.1) Avis des conseillers sur une demande de certificat d'urbanisme opérationnel :

Monsieur le maire questionne les conseillers sur un projet de construction présenté dans le cadre d'une demande de certificat opérationnel (CUb) sur un terrain constructible du PLU en vigueur.

Ce projet prévoit la construction de deux habitations en A (la toiture descend jusqu'au sol constituant en même temps les murs de l'habitation). Or, le PLU en vigueur n'autorise pas ce type d'architecture. Le PLUi autorisera ces constructions, mais le terrain envisagé ne sera plus constructible.

D'après ces éléments, les élus acceptent qu'une dérogation soit accordée. Ils préfèreraient que le CUb mentionne que toute nouvelle construction soit à l'usage de résidence principale et que la problématique de l'eau soit prise en compte.

Monsieur le maire prendra contact avec le service ADS pour la rédaction du document.

12.2) Suivi du dossier du Chemin du Reculet :

Avant de recevoir les intéressés, une réunion est prévue avec les anciens élus pour la transmission des informations sur ce dossier.

13) Commission Chantiers/voirie/urbanisme - Désignation de nouveaux membres :

Afin de renforcer cette commission pour les sujets de voirie et de déneigement, il est demandé aux élus de rejoindre le groupe en place.

Damien BASTIÉ se propose aux côtés de Grégoire JUBERT et Marie-Agnès ARTAZ.

14) Commission Finances/Ressources humaines - Désignation de nouveaux membres :

De même, il est proposé d'étoffer cette commission.

Vincent GARDET rejoint Carline GRICOLAT et Véronique POCHET.

15) Utilisation des délégations données au maire :

- Devis CASSANI-DUBOIS : Des commandes sont engagées pour remplacer les chaînes de déneigement du tractopelle (1 580,62 TTC) puis pour une nouvelle lame d'usure pour l'étrave (855,36 € TTC).

Questions diverses :

- Commission Nordique de la communauté de communes :

Il est envisagé par la communauté de communes que la dameuse passe par l'arrière de Chaudezembre pour rejoindre la cabane des mushers. Dans le même temps, un chemin piétons serait aménagé le long de la RD 25. Il est rappelé que la définition des pistes du domaine nordique est de de la compétence de la communauté de communes, que les pistes nordiques doivent être inscrites au PLUi."

- Déploiement de la fibre : Après avoir solutionné plusieurs blocages concernant l'implantation de poteaux, les travaux devraient être terminés d'ici 3 semaines.

- Réclamation redevance d'assainissement collectif : Les élus doivent étudier une demande de remboursement de redevance sur un compteur du lotissement Le Village.

- SIE : Les travaux pour la réalisation du forage avancent bien. L'ouvrage devrait fonctionner au printemps 2027.

- Suivi des travaux dans les appartements de la Fruitière : Le carrelage sera livré ce mardi 29 septembre. Les équipements électro-ménagers sont à commander directement par la commune, incluant un lave-vaisselle pour chaque appartement. Le plan de masse demandé par ENEDIS a été réalisé par le maître d'œuvre du chantier Centre Village et transmis.

Fin de la séance à 23H00

Délibérations du conseil municipal du lundi 28 septembre 2026 :

- 070/2026 : Communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude (CCHJSC) : Convention de prestation de damage des téléskis de Lajoux-Les Moussières-La Pesse
- 071/2026 : Approbation du plan de division définitif d'échange de terrains au Chemin du Cernétrou
- 072/2026 : Accord de principe pour la vente d'une partie de terrain de la parcelle communale B 1215
- 073/2026 : Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif (RPQS)2025
- 074/2026 : Projet de création d'un ABC de la biodiversité : Demande de devis
- 075/2026 : Création d'un poste d'un perchman/perchwoman pour la saison hivernale 2026/2027
- 076/2026 : Création d'un poste de déneigeur manuel pour la saison hivernale 2026/2027

Le secrétaire de séance **Le maire**



Guillaume Jeannot

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - MAIRIE DE LA PESSE (Jura)